



**Ensemble de mesurage PERNIN EQUIPEMENTS
modèle EUROMAX 48 monté sur camions-citernes**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée concernant la rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la C.E.E. relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne aux contrôles des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

PERNIN EQUIPEMENTS, 104 Rue de Stalingrad, 93100 MONTREUIL

OBJET :

Le présent certificat modifie le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 99.00.462.009.0 du 9 juillet 1999 relatif à l'ensemble de mesurage PERNIN EQUIPEMENTS modèle EUROMAX 45 monté sur camions-citernes.

CARACTERISTIQUES :

L'ensemble de mesurage PERNIN EQUIPEMENTS modèle EUROMAX 48 monté sur camions-citernes faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle EUROMAX 45 approuvé par le certificat précité par le remplacement du compteur PERNIN EQUIPEMENTS modèle NVR 45 ou 84.-45 approuvé par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 89.0.07.422.2.3 du 2 juin 1989 (1) par le compteur PERNIN EQUIPEMENTS modèle NVR 48 ou NVR 84.-48 approuvé par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 99.00.422.005.0 du 14 septembre 1999.

Les débits maximal et minimal de l'ensemble de mesurage EUROMAX 48 sont respectivement de 48 m³/h et de 4,8 m³/h. Sa pression maximale de fonctionnement est de 8,6 bar.

Les autres caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de construction, d'installation et de vérification et les inscriptions réglementaires fixées par le certificat du 9 juillet 1999 précité sont inchangées.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France et chez le fabricant sous la référence DA 13-1636.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 13 décembre 2005.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

(1) Revue de métrologie - juin 1989, page 666